

1993INITIALES
87856537300023
Montants exprimés en euros
Exercice du : 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN 2025

BILAN ACTIF

	Brut	Amorts	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	3 782	3 131	651
Immobilisations financières	0	0	0
Total actif immobilisé	3 782	3 131	651
Stocks et en-cours	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	415		415
Créances	12 590	0	12 590
Cotisations sociales	106		106
TVA à payer	3 430		3 430
Crédit de TVA	1 139		1 139
Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	371		371
Prélèvement à la source	4 484		4 484
Clients	3 060		3 060
Associés - Comptes d'apport en société	0		0
Disponibilités	4 131		4 131
Banque 1	4 131		4 131
Charges constatées d'avance	0		0
Total actif Circulant	17 135	0	17 135
TOTAL ACTIF	20 917	3 131	17 787

BILAN PASSIF

	Net
Capital	1
Capital souscrit appelé versé	1
Primes d'émission	0
Réserves	3 396
Réserve légale	0
Autres réserves	3 395
Report à nouveau	0
Résultat de l'exercice	3 204
Total Capitaux Propres	6 601
Dettes financières	2 282

Associés - Comptes courants	2 282
Clients créditeurs	0
Dettes d'exploitation	8 904
Fournisseurs - Factures non parvenues	367
Acompte de TVA	852
Retenues sur dividendes	1 992
Impôts sur les bénéfices	2 114
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 321
Cotisation Foncière des Entreprises	259
Total Dettes	11 186
Produits constatés d'avance	0
TOTAL PASSIF	17 787



1993INITIALES
SASU au capital de 1,00 €
Adresse: 122 Rue Amelot, 75011, Paris 11
878565373 RCS Paris

Procès verbal de l'assemblée générale de l'associé unique en date du 08/03/2026

Le 08/03/2026, à 08:00

Les associés de la société 1993INITIALES au capital de 1,00 € divisé en 1 actions dont le siège social est situé au 122 Rue Amelot, 75011, Paris 11, se sont réunis au 122 Rue Amelot, 75011, Paris 11, le 08/03/2026 à 08:00 sur convocation par le président de chaque associé conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée est présidée par Sandra Gomes, conformément à sa désignation en début d'Assemblée Générale (ci-après le "Président de l'Assemblée").

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents. Le Président de l'Assemblée communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 1 associés, représentant 1 actions sur les 1 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés. Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau les documents suivants :

- les copies et récépissés des lettres de convocation
- les comptes annuels établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- le rapport sur les résultats de l'exercice
- le bilan de l'exercice
- le compte de résultat de l'exercice
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée, tel que transmis aux associés avec leur convocation
- la feuille de présence

Le Président de l'Assemblée déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président de l'Assemblée donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Le Président de l'Assemblée rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Quitus de la présidence
- Affectation du résultat
- Ratification de la rémunération du président
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport
- Questions diverses dont résolutions et pouvoir pour formalités à accomplir

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de trois mille deux cent quatre Euros et vingt-trois centimes (3 204,23 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à six cent cinquante-trois Euros et soixante-neuf centimes (653,69 €).

En conséquence, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion au cours dudit exercice. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025, s'élevant à trois mille deux cent quatre Euros et vingt-trois centimes (3 204,23 €) de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

- **Dotation à la réserve légale** : Zéro Euro (0,00 €)
- **Dotation aux autres réserves** : Zéro Euro (0,00 €)

À titre de dividende : trois mille deux cent quatre Euros et vingt-trois centimes (3 204,23 €)

Sandra Gomes:

- **Dividendes brut** : trois mille deux cent quatre Euros et vingt-trois centimes (3 204,23 €)
- **Prélèvements au titre de l'impôt sur le revenu** : quatre cent dix Euros et onze centimes (410,11 €)

- **Prélèvements sociaux** : cinq cent quatre-vingt-quinze Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (595,94 €)
- **Dividendes nets versés** : deux mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et vingt-trois centimes (2 198,23 €)

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 08/03/2026.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes sont taxés à la source au taux de 12.8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 31.4 %. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 18.6 % au titre des prélèvements sociaux.

REPORT À NOUVEAU : Zéro Euro (0,00 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice | Dividendes versés

- **Exercice 2 024** : 3 000,00 €
- **Exercice 2 023** : 0,00 €
- **Exercice 2 022** : 5 255,64 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Rémunération du président

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la rémunération du président qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 se monte à Zéro Euro (0,00 €).

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du président à Zéro Euro (0,00 €) pour l'exercice 2 026, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le président de l'assemblée, **Sandra Gomes**



signature

BILAN 2025

BILAN ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amorts	Net	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0		0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	3782	3131	651	1504
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total actif immobilisé	3782	3131	651	1504
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	415		415	415
Créances	12590	0	12590	9166
Cotisations sociales	106		106	106
TVA à payer	3430		3430	706
Crédit de TVA	1139		1139	1139
Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	371		371	0
Prélèvement à la source	4484		4484	4155
Clients	3060		3060	3060
Associés - Comptes d'apport en société	0		0	0
Disponibilités	4131		4131	7310
Banque 1	4131		4131	7310
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	17135	0	17135	16891
TOTAL ACTIF	20917	3131	17787	18395

BILAN PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
	Net	Net
Capital	1	1
Capital souscrit appelé versé	1	1
Primes d'émission	0	0
Réserves	3396	0
Réserve légale	0	0
Autres réserves	3395	0
Report à nouveau	0	-1519
Résultat de l'exercice	3204	7915
Total Capitaux Propres	6601	6397
Dettes financières	2282	2282
Associés - Comptes courants	2282	2282
Clients créditeurs	0	2550
Dettes d'exploitation	8904	7166
Fournisseurs - Factures non parvenues	367	367
Acompte de TVA	852	852
Retenues sur dividendes	1992	1092
Impôts sur les bénéfices	2114	1535
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3321	3321

BILAN PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
	Net	Net
Cotisation Foncière des Entreprises	259	0
Total Dettes	11186	11998
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	17787	18395